

# Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 19 juin 2017, à Berne

---

## **Ouverture de l'Assemblée : Allocution de bienvenue**

Beat Santschi, président central de l'USDAM  
Ingrid Schmanke, président de la section USDAM de Berne

Paul Rechsteiner, président USS  
Mario Venzago, direction musicale de l'Orchestre symphonique de Berne

## **Ordre du jour :**

- 1. Désignation de deux scrutateurs /scrutatrices**
- 2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 16 mai 2016**
- 3. Approbation des rapports d'activité**
- 4. Rapports comptables USDAM**  
Commentaire sur les comptes annuels 2016 de la caisse centrale  
Comptes annuels 2016 caisse centrale  
Comptes annuels 2016 fonds de solidarité  
Comptes annuels 2016 caisse de décès  
Rapport des vérificateurs 2016  
  
**Rapports comptables Fondation USDAM (pour information)**  
Comptes annuels 2016  
Rapport des vérificateurs 2016
- 5. Rapport de la commission de gestion**
- 6. Décharge accordée au comité central et à la secrétaire centrale**
- 7. Requêtes**
  - a) Requête du comité central : modification des statuts
  - b) Requête de la section vaudoise
  - c) Requête de la section de Zurich
- 8. Election pour l'élargissement du comité central 2017**  
Les membres suivants se présentent à l'élection : L. Borioli, D. Jäger, A. Stecher
- 9. Budget 2017**  
Commentaire sur le budget 2017 de la caisse centrale  
Budget 2017 de la caisse centrale
- 10. Compte-rendu de la Conférence des présidents**
- 11. Divers**
- 12. Exposé sur la prévoyance vieillesse 2020, Doris Bianchi, adjointe du premier secrétaire USS**

## **Participants à l'Assemblée des délégués 2017**

### Délégués des sections (24 personnes) :

Bâle : Megan McBride, Edward Cervenka, Fogarassy Laszlo  
Berne : Manuel Kuhn, Ingrid Schmanke  
Bienne : Beda Mast, Markus Niederhauser  
Genève : Nicolas Curti, Jonathan Haskell, Muriel Noble, Muriel Lopez  
St-Gall : Jäger Davide, Felix Gass, Rüdiger Schwedes  
Vaud : Daniel Margot, Daniel Spoerri, François Dinkel  
Zurich : Kaspar Zimmermann, Szlavik Laszlo, Himsted Norbert, Niklaus Kost, Luca Borioli, Jeannine Hirzel, Hans-Peter Achberger

### Comité central :

Alain Pasquier, Beat Santschi (Président central), David Schneebeili, Matthias Walpen, Daniel Schädeli

### Secrétariat central :

Barbara Aeschbacher (secrétaire centrale), Johannes Knapp und Laurent Mettraux (rédacteurs pour la RMS), Sophie Spillmann (assistante au secrétariat central)

### Invités :

Martina Berchtold (SMM), Benedikt Wieland (SMS), Bruno Marty (SIG), Nadja Jüni (SFM), Daniel Lampart (USS), Christoph Trummer (Musiciens Suisse), Katrin Spelinova (RMS), Annette Dannecker (SSPM), Doris Bianchi (USS), Marianne Sonder (Vertrauensanwältin SMV), Hans Peter Völkle (ancien président central de l'USDAM), Gilberte Werder (représentante de la musique de divertissement), Paul Rechsteiner (USS)

### **Sont excusés pour cette séance :**

#### CC :

David Acklin, Cristian Vasile

#### Délégués :

Kristof Zambo (section de Winterthour)  
Kathrin Burger (section de Lucerne)  
Heiner Reich (section de Lucerne)  
David leClair (section de Bâle)

#### Invités :

Verena Fehr (section de Zurich), Shirley Grimes (Musiciens Suisse), Lucas Bennett (SMPV), Martina Berchtold (Association suisse de Médecine de la Musique), Isabelle Chassot (OFC), Martine Chalverat (OFC), Marie-Pierre Dieckmann (traductrice), Marianne Doran (SMS), Cécile Drexel (Musiciens Suisse), Elisabeth Graf (Fédération suisse des artistes de scène), Salome Fenn (orchester.ch), Katharina Gohl Moser (STV), Toni Krein (Orchester.ch), Stefano Kunz (SMR), Andreas Laake (OSI), Hans Läubli (Suisseculture), Salva Leutenegger (Fédération suisse des artistes de scène), Johanna Lier (Suisseculture), Pascal Müller (SSPM), Danielle Nanchen (OFC), Edwin Nietlispach (organe de révision), Heinz Marti (ancien président central de l'USDAM), Katrin Bösiger (GPK), Bernhard Röthlisberger (suppléant commission de gestion), Yolanda Schweri (CAST), Katrin Spelinova (RMS), Poto Wegener (Swissperform), Danièle Wüthrich (Swissperform), Irma Zemp (Comptable USDAM)

## **Allocutions de bienvenue**

### **Beat Santschi, président central de l'USDAM**

Beat Santschi souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'Assemblée des délégués de l'USDAM.

### **Paul Rechtsteiner, Président USS**

Paul Rechtsteiner souhaite la bienvenue à l'assistance et souligne que si l'USDAM est un syndicat relativement petit, il n'en est pas moins important. Les syndicats veillent à de meilleures conditions de travail, luttent contre la sous-enchère, que l'on trouve aussi dans le secteur de la musique. Nous tous sommes confrontés à l'un des plus importants défis de ces 20 dernières années : le modèle de la prévoyance vieillesse - avec le seul point négatif obligeant les femmes à travailler une année de plus. L'objectif : des chiffres pas dans le rouge induisant des effets positifs pour les futurs retraités. Les caisses de pension ont beaucoup de mal. L'initiative AVSplus ayant malheureusement été rejetée, c'est avec encore plus de force que l'on abordera cet automne la votation sur la prévoyance vieillesse. Il existe certes de puissants opposants, mais le Conseil fédéral est de notre côté, et même le syndicat des agriculteurs. Le modèle est acceptable, il dépend maintenant de nous tous.

### **Ingrid Schmanke, présidente de la section USDAM de Berne**

Ingrid Schmanke souhaite aux délégués la bienvenue à Berne et une Assemblée constructive et divertissante.

### **Mario Venzago, direction musicale de l'Orchestre symphonique de Berne**

Mario Venzago se dit honoré d'être là. Il souhaite partager quelques réflexions avec l'assistance. Nous serions en fait tous dans le même bateau, les conflits ayant principalement à voir avec le management. Nous vivons dans une période de grande richesse, et nous allons en fait tous bien. Il en est d'autant plus incompréhensible que l'on entende régulièrement des menaces de réductions dans les orchestres.

Après la guerre, Adenauer avait introduit le droit de comparer les salaires dans une même ville. La comparaison des salaires a permis de discuter sans agression. Une partie du système salarial comprend le paiement des tarifs pour les enregistrements de CD.

Il faudrait rédiger de nouveaux contrats, car on ne peut travailler avec des contrats si complexes, et que, du reste, nous ne comprenons plus. Ils ressemblent presque au droit fiscal allemand, véritablement complexe.

Nos orchestres ont changé. Davantage de femmes les composent. Il faut en repenser les cadres : nous voulons des familles avec enfants, il devrait donc être donné de pouvoir travailler à temps partiel, concilier famille et travail devrait être possible. Il y a plus à faire pour les femmes.

Comment générer plus de chiffre d'affaires pour l'orchestre ? Les tournées et les CD sont déficitaires. Aux chefs d'orchestres titulaires d'être visionnaires. Hormis à l'armée, on n'a pas étudié comment fonctionne la dynamique d'un groupe aussi grand tel qu'un orchestre. Un sponsoring est incontournable. Sur ce point, nous avons tous beaucoup à apprendre. Il en va de l'éthique. Les anciennes luttes sont les nouveaux défis, et Mario Venzago conclut en souhaitant à tous beaucoup de courage pour les affronter.

Le président central adresse ses remerciements aux deux intervenants.

Après avoir lu les noms des membres de l'USDAM décédés au cours de l'année passée, il demande aux participants de se lever et d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Il poursuit en signalant les documents distribués au début de l'AD concernant les comptes 2016 et le budget 2017.

## **1. Désignation de deux scrutateurs**

Norbert Himsted et Jonathan Haskell sont désignés à l'unanimité. Merci beaucoup.

## **2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 16 mai 2016**

L'Assemblée des délégués prend acte du procès-verbal 2016 et l'approuve. Le président central remercie les auteurs du procès-verbal.

## **3. Approbation des rapports d'activité**

Le président central explique que 2017 est une période de référence et commence par l'approbation du rapport du comité central et du secrétariat central.

### **Rapport du comité central et du secrétariat central**

Pas de questions sur le rapport. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### **Rapport d'activité de la fondation**

Pas de questions sur le rapport. L'assemblée prend acte du rapport.

### **Rapports des sections**

Malgré les maints rappels qu'il a adressés, le secrétariat central n'a malheureusement pas reçu les rapports des sections de Winterthur et de Bienne. (Remarque du secrétariat central : la section de Bienne a finalement fait parvenir son rapport, qui a été envoyé plus tard à tous les participants à l'AD).

Pas de questions sur les rapports des sections. L'assemblée prend acte des rapports.

### **Rapport d'activité de la représentante des musiciens de divertissement**

Pas de questions sur le rapport. L'assemblée prend acte du rapport.

### **Rapport d'activité FIM**

Pas de questions sur le rapport. L'assemblée prend acte du rapport.

## **4. Tenue des comptes de l'USDAM**

Comme mentionné au début du procès-verbal, des documents actualisés ont été distribués au début de l'AD concernant les comptes annuels 2016 de la caisse centrale, suite aux erreurs qui s'étaient glissées dans la colonne comparative « Effectif 2015 » dans la version précédemment envoyée. Par souci d'exhaustivité, cette nouvelle version est présentée sur les deux pages suivantes.

## Comptes annuels caisse centrale

### COMPTE DE RESULTATS

	Effectif 2015	Effectif 2016	Budget 2016
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Recettes</b>	<b>436'094.38</b>	<b>426'651.58</b>	<b>423'645.20</b>
Cotisations des membres	265'894.70	264'687.20	266'110.20
Activité de conseil à la demande de la SIG	1'215.00	1'000.00	1'000.00
Contribution de la Confédération	130'000.00	123'035.00	123'035.00
Contrib. SIG aux coûts de présidence de la FIM	17'500.00	17'500.00	17'500.00
Contribution extraordinaire de la SIG	5'279.33	4'399.38	0.00
Participation aux frais administratifs Fonds	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Participation aux frais administratifs Fondation	8'000.00	8'000.00	8'000.00
Part honoraires président du Fonds de solidarité	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Honoraires du comité directeur SIG	700.00	1'400.00	1'000.00
Recettes diverses	505.35	0.00	0.00
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>425'438.19</b>	<b>418'036.46</b>	<b>434'706.00</b>
<b>Personnel</b>	<b>205'569.90</b>	<b>204'136.51</b>	<b>202'606.00</b>
Coûts salariaux	172'122.52	173'391.90	165'138.00
Prestations sociales	30'402.03	26'289.76	30'468.00
Frais du secrétariat central	1'883.45	2'806.80	4'000.00
Autres charges de personnel	1'161.90	1'648.05	3'000.00
<b>Mandats</b>	<b>2'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>10'000.00</b>
<b>Charges immobilières et locatives</b>	<b>19'470.47</b>	<b>19'203.75</b>	<b>19'000.00</b>
Loyer des bureaux	15'407.50	15'483.00	15'000.00
Charges, électricité, nettoyage	4'062.97	3'720.75	4'000.00
<b>Entretien, réparations, remplacements</b>	<b>754.40</b>	<b>1'218.05</b>	<b>1'000.00</b>
Petits investissements	754.40	1'218.05	1'000.00
<b>Charges bureautiques et administratives</b>	<b>15'653.65</b>	<b>13'573.70</b>	<b>16'500.00</b>
Fournitures de bureau	222.60	882.50	1'000.00
Téléphone, frais de port	3'432.90	2'927.80	4'000.00
Comptabilité, révision, conseil fiscal	9'514.90	8'876.50	9'500.00
Dépenses et support informatiques	452.30	691.10	1'000.00
Site Internet	62.75	175.90	500.00
Règlements tarifaires, littérature spécialisée	901.80	19.90	500.00
Autres charges administratives	1'066.40	0.00	0.00
<b>Prestations</b>	<b>33'898.22</b>	<b>28'996.25</b>	<b>27'000.00</b>
Traductions	11'619.45	4'141.25	10'000.00
Conseil juridique	625.00	125.00	1'000.00
Cas de protection juridique USDAM	21'028.77	24'032.80	15'000.00
Autres prestations	625.00	697.20	1'000.00
<b>Contributions</b>	<b>47'930.60</b>	<b>49'567.35</b>	<b>51'600.00</b>
Organisations faitières et syndicats	34'228.10	37'259.50	37'600.00
RMS Revue Musicale Suisse	12'992.50	12'307.85	13'000.00
RMS Traductions	710.00	0.00	1'000.00

## Comptes annuels caisse centrale

<b>COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>Effectif 2015</b>	<b>Effectif 2016</b>	<b>Budget 2016</b>
	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>Mandataires</b>	<b>86'621.20</b>	<b>86'441.81</b>	<b>91'000.00</b>
Honoraires du président central	20'000.00	20'000.00	20'000.00
Fonds pour les réunions du comité central	19'256.25	19'540.00	21'000.00
Représentation musiciens de divertissement	1'446.00	992.80	1'500.00
Webmaster	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Indemnités journalières présidence FIM	3'840.00	3'660.00	4'000.00
Forfait présidence FIM	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Indemnités assurances sociales	0.00	0.00	0.00
Assurances sociales comité central et président	7'146.30	8'968.06	10'000.00
Frais du président	3'759.20	2'842.80	4'000.00
Frais du comité central	5'393.65	6'754.20	6'000.00
Frais de la présidence FIM	11'989.60	10'922.75	11'000.00
Dédommagement frais des groupes de travail (hors CC)	1'790.20	761.20	1'500.00
<b>Autres charges</b>	<b>6'449.35</b>	<b>5'833.96</b>	<b>8'000.00</b>
Relations internationales	6'449.35	5'597.31	8'000.00
Autres charges	0.00	236.65	0.00
<b>Assemblées/conférence</b>	<b>6'666.40</b>	<b>8'865.08</b>	<b>8'000.00</b>
Assemblée des délégués	5'061.20	8'703.08	5'500.00
Conférences des présidents	1'410.80	0.00	2'000.00
Charges pour les locaux des réunions	194.40	162.00	500.00
<b>Amortissements immobilisations corporelles</b>	<b>424.00</b>	<b>200.00</b>	<b>500.00</b>
Mobilier, informatique	424.00	200.00	500.00
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10'656.19</b>	<b>8'615.12</b>	<b>-11'060.80</b>
<b>Provisions</b>	<b>-10'000.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
Protection juridique	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Relations internationales	0.00	5'000.00	5'000.00
Provisions à des fins particulières	5'000.00	5'000.00	5'000.00
IT développement, base de données	-20'000.00	-10'000.00	-10'000.00
<b>Résultat d'exploit. avant résultat fin. et impôts</b>	<b>656.19</b>	<b>13'615.12</b>	<b>-6'060.80</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>4'145.70</b>	<b>2'839.27</b>	<b>3'000.00</b>
<b>Produit financier</b>	<b>4'156.88</b>	<b>2'994.00</b>	<b>3'500.00</b>
Produit du capital	4'156.88	2'994.00	3'500.00
<b>Charges financières</b>	<b>-11.18</b>	<b>-154.73</b>	<b>-500.00</b>
Intérêts, frais	-11.18	-154.73	-500.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE av. Impôts</b>	<b>4'801.89</b>	<b>16'454.39</b>	<b>-3'060.80</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>3'400.00</b>	<b>73.80</b>	<b>0.00</b>
<b>Produit extraordinaire</b>	<b>0.00</b>	<b>-4'953.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Charges fiscales</b>	<b>-1'846.95</b>	<b>-1'798.20</b>	<b>-2'000.00</b>
Impôts	-1'846.95	-1'798.20	-2'000.00
<b>BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>6'354.94</b>	<b>9'776.99</b>	<b>-5'060.80</b>

### **Comptes annuels 2016 de la caisse centrale**

Un commentaire à ce sujet a été joint à la documentation qui explique les principaux écarts par rapport au budget.

Pas de questions sur la tenue des comptes de la caisse centrale ; l'assemblée prend acte du rapport des vérificateurs, les comptes annuels 2016 sont approuvés à l'unanimité.

### **Comptes annuels 2016 du fonds de solidarité**

Pas de questions sur la tenue des comptes du fonds de solidarité ; l'assemblée prend acte du rapport des vérificateurs, les comptes annuels 2016 sont approuvés à l'unanimité.

### **Comptes annuels 2016 de la caisse de décès**

La question de l'utilité de la caisse de décès est posée. Le président central explique qu'elle a été mise en place pour les membres décédés afin, par exemple, de financer leurs obsèques si les familles étaient en difficulté financière. Cet argent pouvait avant être versé par le biais de la cotisation de membre. Cette caisse n'étant plus utilisée depuis de nombreuses années, elle devrait profiter à d'autres fins. Pas d'autres questions sur la tenue des comptes de la caisse de décès ; l'assemblée prend acte du rapport des vérificateurs, les comptes annuels 2016 sont approuvés à l'unanimité.

### **Tenue des comptes de la fondation USDAM (pour information)**

Comptes annuels 2016 et rapport des vérificateurs 2016

On demande si des prêts sont accordés et à quel taux. Le président central explique que des prêts peuvent être accordés et que de plus amples informations à ce sujet se trouvent sur le site Internet de l'USDAM. Pas d'autres questions ; l'assemblée prend acte du rapport des réviseurs et des comptes annuels de la fondation.

## **5. Rapport de la commission de gestion**

Le président central remercie pour leur travail les membres de la commission de gestion. Pas d'autres questions ; l'assemblée prend acte du rapport de la CG.

## **6. Décharge au comité central et à la secrétaire centrale**

Décharge est accordée à l'unanimité au comité central et à la secrétaire centrale. Au nom du comité central et du secrétariat central, le président central remercie les déléguées pour leur confiance.

## **7. Requêtes**

### **a) Requête du comité central : modification des statuts**

Art. 6 – Procédure d'admission

Pas de questions sur la requête.

Décision : La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

Art. 11 Démission

Pas de questions sur la requête.

Décision : La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

Art. 24

En raison de l'objection et de la demande urgente de savoir si les gérances pourront à l'avenir s'appuyer entièrement sur le soutien du CC si la direction d'une gérance est facultative, une suggestion de modification est présentée : « Les sections gèrent leurs bureaux, le comité central décide des exceptions. »

Décision : La demande de modification est approuvée avec 19 oui, 2 non et 2 abstentions. La nouvelle formulation de l'art. 24 est la suivante : Les sections gèrent leurs bureaux, le comité central décide des exceptions.

## Art. 31 Organisation

Pas de questions sur la requête.

Décision : La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

### **b) Requête de la section vaudoise**

#### Requête 1)

La section vaudoise suggère que le préavis de démission soit d'un mois pour tous les membres. Elle estime que cette option présenterait un avantage et serait plus convaincante, au lieu d'avoir à verser encore trois mois de cotisation quand on souhaite quitter l'union. Peut-être qu'ainsi moins de membres la quitteraient par la petite porte, sans rien payer.

La durée d'affiliation moyenne est de 20 ans (15 pour les intermittents). La section pense qu'il vaudrait mieux laisser partir ceux qui veulent quitter l'union plutôt que de les freiner. En outre, le CC avait également souhaité que l'on facilite quelque peu la vie des trésoriers.

Décision : Après une discussion controversée, la requête est rejetée avec 14 non et 10 oui.

#### Requête 2)

Pas de questions sur la requête.

Décision : La requête est approuvée avec 21 oui, 2 non et 1 abstention. On peut maintenant démissionner à la fin de chaque mois en respectant un préavis de trois mois.

### **c) Requête de la section de Zurich**

#### Requête 1)

Corporate Governance : Hans-Peter Achberger explique la requête. Elle doit être considérée comme une impulsion à travers l'ensemble de l'union. Les questions éthiques sont importantes. L'objectif est d'élaborer certaines normes à ce sujet au sein d'un comité, à l'attention de la prochaine AD. Les sujets principaux concerneraient l'efficacité, l'équilibre du pouvoir et la transparence.

A cette fin, on suggère un comité composé comme suit :

Ingrid Schmanke (BE), Beda Mast (Bienne), François Dinkel (VD), Hans-Peter Achberger (ZH).  
En cas de besoin, Felix Gass (SG) apporterait le point de vue de la commission de gestion.

Pas de questions sur la requête.

Décision : La requête est approuvée à l'unanimité.

#### Requête 2)

L'objectif de cette requête est un élargissement du secrétariat central par la création d'un poste supplémentaire à un taux d'occupation d'environ 50 %, qui servirait notamment à traiter les questions des retraités et des intermittents.

Complément apporté par la section de Zurich : L'USDAM étant en pourparlers concernant un regroupement avec d'autres syndicats de musiciens professionnels, cette requête pourrait être quelque peu différée jusqu'à ce que l'on sache vraiment quelles seraient les ressources en personnel après un regroupement et comment elles seraient réparties.

Décision : La section de Zurich retire cette requête et la soumettra à nouveau lors d'une AD extraordinaire en automne.

#### Requête 3)

La section de Zurich demande que Heinz Marti soit nommé membre honoraire de l'Union Suisse des artistes Musiciens.

Pas de questions sur la requête.

Décision : La requête est approuvée à l'unanimité.



## 8. Election pour l'élargissement du comité central 2017

Les trois membres suivants se présentent à l'élection : Luca Borioli (section de Zurich), Davide Jäger (section de St-Gall) et Armon Stecher (section de Winterthur).

Les candidats se présentent brièvement.

Luca Borioli obtient la majorité absolue au premier tour et se voit ainsi élu au comité central. On remercie vivement les trois candidats et l'on félicite cordialement Luca Borioli.

## 9. Budget 2017

Comme mentionné au début du procès-verbal, des documents actualisés ont été distribués au début de l'AD concernant le budget 2017 de la caisse centrale, suite aux erreurs qui s'étaient glissées dans la colonne comparative « Effectif 2015 » dans la version précédemment envoyée. Par souci d'exhaustivité, cette nouvelle version est présentée dans les prochaines pages.

### Budget 2017, caisse centrale USDAM

COMPTE DE RÉSULTATS	Effectif	Budget	Effectif	Budget	%
	2015	2016	2016	2017	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
<b>Recettes</b>	<b>436'094.38</b>	<b>423'645.20</b>	<b>426'651.58</b>	<b>561'998.80</b>	100.0%
Cotisations des membres (au 5.1.16 : 12* (759*19.50/648*9.00/15*5/221*5.85/65*2.70)	265'894.70	266'110.20	264'687.20	266'140.80	47.4%
Activité de conseil au nom de la SIG	1'215.00	1'000.00	630.00	1'000.00	0.2%
Contribution de la Confédération	130'000.00	123'035.00	123'035.00	261'358.00	46.5%
Contrib. SIG aux coûts de prés. de la FIM	17'500.00	17'500.00	17'500.00	17'500.00	3.1%
Contribution extraordinaire de la SIG	5'279.33		4'399.38		0.0%
Participation aux frais administratifs Fonds	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	0.4%
Partic. aux frais administratifs Fondations	8'000.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00	1.4%
Part honoraires prés. du Fonds de solidarité	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	0.9%
Honoraires du comité directeur SIG	700.00	1'000.00	1'400.00	1'000.00	0.2%
Recettes diverses	505.35	0.00	0.00	0.00	0.0%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>425'438.19</b>	<b>434'706.00</b>	<b>418'036.46</b>	<b>564'976.00</b>	100.5%
<b>Personnel</b>	<b>205'569.90</b>	<b>202'606.00</b>	<b>204'136.51</b>	<b>245'476.00</b>	43.4%
Coûts salariaux	172'122.52	165'138.00	173'391.90	167'561.00	29.7%
Prestations sociales	30'402.03	30'468.00	26'289.76	30'915.00	5.5%
Frais du secrétariat central	1'883.45	4'000.00	2'806.80	4'000.00	0.7%
Autres charges de personnel	1'161.90	3'000.00	1'648.05	3'000.00	0.5%
Augmentation du personnel au secrétariat central (incl. Prestations sociales)				40'000.00	
<b>Mandats</b>	<b>2'000.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>40'000.00</b>	7.1 %
<b>Charges immobilières et locatives</b>	<b>19'470.47</b>	<b>19'000.00</b>	<b>19'203.75</b>	<b>19'500.00</b>	3.5%
Loyer des bureaux	15'407.50	15'000.00	15'483.00	15'500.00	2.7%
Charges, électricité, nettoyage	4'062.97	4'000.00	3'720.75	4'000.00	0.7%
<b>Entretien, réparations, remplacements</b>	<b>754.40</b>	<b>1'000.00</b>	<b>1'218.05</b>	<b>1'000.00</b>	0.2%
Petits investissements	754.40	1'000.00	1'218.05	1'000.00	0.2%
<b>Assurance choses, taxes, redevances</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	0.0%
Assurance choses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0%
<b>Charges bureautiques et administratives</b>	<b>15'653.65</b>	<b>16'500.00</b>	<b>13'573.70</b>	<b>18'000.00</b>	3.2%
Fournitures de bureau	222.60	1'000.00	882.50	2'000.00	0.4%
Téléphone, frais de port	3'432.90	4'000.00	2'927.80	4'000.00	0.7%
Comptabilité, révision, conseil fiscal	9'514.90	9'500.00	8'876.50	9'500.00	1.7%
Dépenses et support informatiques	452.30	1'000.00	691.10	1'000.00	0.2%

Site Internet	62.75	500.00	175.90	1'000.00	0.2%
Règlements tarifaires, littérature spécialisée	901.80	500.00	19.90	500.00	0.1%
Autres charges administratives	1'066.40	0.00	0.00	0.00	0.0%
<b>Prestations</b>	<b>33'898.22</b>	<b>27'000.00</b>	<b>28'996.25</b>	<b>35'000.00</b>	<b>6.2%</b>
Traductions	11'619.45	10'000.00	4'141.25	13'000.00	2.3%
Conseil juridique externe	625.00	1'000.00	125.00	1'000.00	0.2%
Cas de protection juridique USDAM	21'028.77	15'000.00	24'032.80	20'000.00	3.5%
Autres prestations	625.00	1'000.00	697.20	1'000.00	0.2%
<b>Contributions</b>	<b>47'930.60</b>	<b>51'600.00</b>	<b>49'567.35</b>	<b>58'200.00</b>	<b>10.3%</b>
Organisation faitières et syndicats	34'228.10	37'600.00	37'259.50	38'700.00	6.8%
RMS Revue Musicale Suisse	12'992.50	13'000.00	12'307.85	18'500.00	3.3%
RMS Traductions	710.00	1'000.00	0.00	1'000.00	0.2%
<b>Développement organisationnel</b>				<b>15'000.00</b>	<b>2.7%</b>
Alliance associations professionnelles				15'000.00	2.7%
<b>Mandataires</b>	<b>86'621.20</b>	<b>91'000.00</b>	<b>86'441.81</b>	<b>110'800.00</b>	<b>19.6%</b>
Honoraire président central	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	4.4%
Fonds pour les réunions du comité central	19'256.25	21'000.00	19'540.00	24'000.00	4.2%
Représentation musiciens de divertissement	1'446.00	1'500.00	992.80	1'500.00	0.3%
Webmaster	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	0.4%
Allocations journalières président FIM	3'840.00	4'000.00	3'660.00	4'000.00	0.7%
Indemnité forfaitaire président FIM	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	1.8%
Ass. sociales comité central + prés. FIM	7'146.30	10'000.00	8'968.06	19'300.00	3.4%
Frais du président	3'759.20	4'000.00	2'842.80	4'000.00	0.7%
Frais du comité central	5'393.65	6'000.00	6'754.20	7'500.00	1.4%
Frais présidence FIM	11'989.60	11'000.00	10'922.75	12'000.00	2.1%
Déd. frais des groupes de travail (hors CC)	1'790.20	1'500.00	761.20	1'500.00	0.3%
<b>Autres charges</b>	<b>6'449.45</b>	<b>8'000.00</b>	<b>6'449.35</b>	<b>8'000.00</b>	<b>1.8%</b>
Relations internationales	6'449.45	8'000.00	6'449.35	8'000.00	1.8%
Autres charges			236.65		
<b>Assemblées / conférences</b>	<b>6'666.40</b>	<b>8'000.00</b>	<b>8'865.08</b>	<b>16'000.00</b>	<b>2.8%</b>
Assemblée des délégués	5'061.20	5'500.00	8'703.08	10'500.00	1.9%
Conférence des présidents	1'410.80	2'000.00	0.00	2'000.00	0.4%
Autres conférences				3'000.00	0.5%
Charges pour les locaux des réunions	194.40	-500.00	162.00	500.00	0.1%
<b>Amortissements immob. corporelles</b>	<b>424.00</b>	<b>500.00</b>	<b>200.00</b>	<b>500.00</b>	<b>0.1%</b>
Mobilier, informatique	424.00	500.00	200.00	500.00	0.1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10'656.19</b>	<b>-11'060.80</b>	<b>8'615.12</b>	<b>-2'977.20</b>	<b>-0.5%</b>
<b>Provisions</b>	<b>10'000.00</b>	<b>-5'000.00</b>	<b>-5'000.00</b>	<b>-15'000.00</b>	<b>-2.7%</b>
Protection juridique	-5'000.00	-5'000.00	-5'000.00	-5'000.00	-1.2%
Relations internationales	0.00	-5'000.00	-5'000.00	-5'000.00	-1.2%
Provisions à des fins particulières	-5'000.00	-5'000.00	-5'000.00	-5'000.00	-1.2%
SIG contribution extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0%
Mise à jour techn. inform., fichier central	20'000.00	10'000.00	10'000.00	0.00	0.0%
<b>Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts</b>	<b>656.19</b>	<b>-6'060.80</b>	<b>13'615.12</b>	<b>12'022.80</b>	<b>2.1%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>4'145.70</b>	<b>3'000.00</b>	<b>2'839.27</b>	<b>3'000.00</b>	
<b>Produit financier</b>	<b>4'156.88</b>	<b>3'500.00</b>	<b>2'994.00</b>	<b>3'500.00</b>	
Produit du capital	4'156.88	3'500.00	2'994.00	3'500.00	
Bénéfices sur titres vendus	0	0.00	0	0.00	

<b>Charges financières</b>	<b>-11.18</b>	<b>-500.00</b>	<b>154.73</b>	<b>-500.00</b>	
Intérêts, frais	-11.18	-500.00	154.73	-500.00	
Pertes de change réalisées sur titres	0	0.00	0	0.00	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>					
<b>avant impôts</b>	<b>4'801.89</b>	<b>-3'060.80</b>	<b>16'454.39</b>	<b>15'022.80</b>	<b>2.7%</b>
<b>Charges fiscales</b>	<b>-1'846.95</b>	<b>-2'000.00</b>	<b>-1'798.20</b>	<b>-2'000.00</b>	
Impôts	-1'846.95	-2'000.00	-1'798.20	-2'000.00	
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>3'400.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-4'879.20</b>	<b>0.00</b>	
Produit extraordinaire		0.00	73.80	0.00	
<b>BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>6'354.94</b>	<b>-5'060.80</b>	<b>9'776.99</b>	<b>13'022.80</b>	<b>2.3%</b>

Commentaire sur le budget 2017, caisse centrale de l'USDAM, budget 2017

Pas de questions sur le budget ; le budget 2017 est approuvé à l'unanimité.

## 10. Compte-rendu de la Conférence des présidents

La Conférence des présidents s'est tenue le matin même de l'AD. Elle a principalement traité les sujets suivants :

Les efforts de regroupement avec les autres syndicats de musiciens professionnels (le Syndicat Musical Suisse (SMS), l'association Musiciens Suisses et l'Association Suisse des Musiciens (ASM)). A ce sujet, il est prévu une Assemblée des délégués extraordinaire en automne. Des entretiens ont lieu régulièrement avec les autres syndicats, ponctués également d'entretiens avec l'OFC. La structure complexe de l'USDAM ne permet pas de dissoudre entièrement l'union dans le délai envisageable et de fonder avec les trois autres associations un syndicat entièrement nouveau et structuré dans le temps imparti. Aussi l'objectif est d'intégrer dans la structure de l'USDA les autres syndicats en tant que sections. La Conférence des présidents a autorisé le CC à poursuivre les négociations dans cette direction. Concernant le nom du nouveau syndicat, il s'agit également de se montrer ouverts. D'autres entretiens importants avec l'OFC sont prévus. David Schneebeli ajoute qu'un tel regroupement représente sans aucun doute un énorme plus pour les intermittents, notamment en raison de l'expérience de l'USDAM et des musiciens intermittents dans le domaine du freelance.

## 11. Divers

Les délégués ne soulèvent pas de points divers.

## 13. Exposé sur la prévoyance vieillesse 2020, Doris Bianchi, adjointe du premier secrétaire USS

Doris Bianchi, adjointe du premier secrétaire secrétariat USS, présente la réforme Prévoyance vieillesse 2020 et explique pourquoi un oui renforcerait l'AVS et garantirait un les rentes.

Le compromis trouvé prévoit une hausse des rentes AVS et améliore les rentes en cas de travail à temps partiel. En outre, le financement de l'AVS est garanti. Parallèlement cependant, le taux de conversion est baissé et l'âge de la retraite des femmes relevé.

Depuis 2003, toutes les réformes de l'AVS de la prévoyance professionnelle obligatoire ont échoué. Sur la base des expériences faites à ce jour avec des révisions partielles de l'AVS et du 2<sup>e</sup> pilier déséquilibrées, le Conseil fédéral a décidé, fin 2014, de s'attaquer dans un même projet aux adaptations à apporter à l'AVS et à la prévoyance professionnelle obligatoire. Contrairement au dernier projet, quand la baisse du taux de conversion fut violemment rejetée

dans les urnes en 2010, cette fois, les pertes dues à la baisse de ce taux sont compensées. Ainsi le but du maintien de l'actuel niveau des rentes est atteint.

La revendication syndicale selon laquelle la Confédération doit à l'avenir davantage participer au financement de l'AVS a pu devenir réalité. Cette dernière s'en trouvera encore plus renforcée.

Des diapositives sont projetées illustrant les problèmes qui se posent aujourd'hui à la prévoyance vieillesse et quelles solutions propose Prévoyance vieillesse 2020.

La réforme Prévoyance vieillesse 2020 propose les solutions suivantes :

1. assure les retraites
2. renforce l'AVS
3. garantit le niveau de la prévoyance professionnelle obligatoire
4. modernise le système des retraites

La réforme Prévoyance vieillesse 2020 prévoit pour l'AVS un financement additionnel via la TVA. Le point positif ici, c'est que l'AVS recevra un milliard de francs en plus par rapport à aujourd'hui, sans que les consommateurs et consommatrices aient à payer plus pour les produits qu'ils achètent. En effet, le 0,3 % de TVA qui sera encore perçu jusqu'à fin 2017 pour l'AI sera ensuite (dès 2018) versé directement à l'AVS. On a donc réussi à réaliser la revendication syndicale selon laquelle la Confédération doit à l'avenir davantage participer au financement de l'AVS. Cette dernière s'en trouvera encore plus renforcée. Pour assurer le financement de l'AVS, une hausse modérée de 0,3 % de la TVA sera nécessaire à partir de 2021, soit 30 centimes sur un achat d'une valeur de 100 francs. Par ce biais, les rentes AVS seront garanties, ce dont profiteront les futures générations de retraité(e)s. Ainsi, la revendication d'un relèvement à plus de 65 ans de l'âge de la retraite n'a plus de raison d'être. Elle est balayée pour la prochaine décennie.

Pour les femmes, le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite est clairement un point négatif. Ce relèvement a été décidé en dépit de la forte opposition manifestée par les syndicats.

La durée de cotisation pour les femmes augmentera par conséquent d'une année. En 2018 déjà, les femmes nées en 1954 seront concernées par le relèvement de l'âge de la retraite. Par contre, il y aura des améliorations des rentes qui profiteront spécialement aux femmes travaillant à temps partiel. On peut considérer qu'il s'agit là d'un succès important parce qu'améliorer via l'AVS le revenu provenant des rentes ne représente, après 40 années, plus un tabou. Les rentes et leur adaptation automatique au renchérissement et à l'évolution des salaires sont garanties.

Petite digression sur la TVA : la TVA n'est pas un impôt social. Mais il est judicieux de faire appel à elle pour financer l'AVS. En effet, la conception de l'AVS est on ne peut plus sociale, si bien que les personnes à bas ou moyens revenus profiteront plus que la moyenne de Prévoyance vieillesse 2020, malgré un financement partiel à travers la TVA. Le surcoût sera supportable. Et ce n'est qu'à partir de 2021 que les consommateurs et consommatrices paieront tout juste 30 centimes de plus qu'aujourd'hui sur un achat d'une valeur de 100 francs.

- L'AVS est notre assurance sociale la plus importante : solidaire, efficace et stable
- Pendant la retraite, la grande majorité de la population vit principalement de l'AVS
- Il faut augmenter les rentes de l'AVS, qui est une assurance sûre, pour compenser les pertes dans le 2<sup>e</sup> pilier

En adoptant le projet Prévoyance vieillesse 2020, le Parlement s'est prononcé en faveur d'une stabilisation du niveau des rentes et a même augmenté les rentes AVS pour atténuer la perte enregistrée avec les rentes du 2<sup>e</sup> pilier.

L'amélioration prend la forme d'un supplément versé sur toutes les futures rentes de vieillesse de l'AVS :

1. Le supplément de rente représentera pour les nouveaux retraité(e)s une amélioration sensible du niveau des rentes. L'augmentation sera de 3 % pour les rentes AVS les plus élevées et 6 % pour les plus basses.
2. Pour les couples mariés, l'amélioration sera encore plus substantielle. Outre les suppléments, le plafond de la rente de couple passera de 150 à 155 % de la rente

maximale. Le revenu provenant des rentes des couples dont les rentes sont plafonnées s'améliorera de 2 712 francs par année, ou 6,4 %.

Grâce à l'amélioration des rentes, les pertes essuyées dans le 2<sup>e</sup> pilier seront compensées pour un rapport prix/prestation raisonnable. Les coûts de l'augmentation des rentes AVS sont bas. Pour l'employeur/euse comme pour l'employé(e), les prélèvements sur le salaire seront relevés de 0,15 %.

La hausse des rentes AVS entrera en vigueur en 2019 et compensera donc la baisse des rentes du 2<sup>e</sup> pilier et aidera à financer les retraites anticipées. Une amélioration plus importante dans le 2<sup>e</sup> pilier serait chère et chargerait de manière disproportionnée les bas et moyens revenus.

Aujourd'hui, la majorité des femmes ont une activité professionnelle. La plupart à temps partiel. Elles sont désavantagées dans le 2<sup>e</sup> pilier parce que seule une petite partie de leur salaire peut être assurée.

Selon les chiffres concernant les rentes de la prévoyance professionnelle, les femmes touchent des rentes inférieures en moyenne de 63 % à celles des hommes (Aspects de la sécurité sociale, Écart de rentes en Suisse. Différences entre les rentes de vieillesse des femmes et des hommes, Rapport de recherche 12/16, 2015, <http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=fr&lnr=12/16#pubdb>). Les améliorations sont urgentes ici.

La révision comble la lacune de couverture choquante en cas de travail à temps partiel. Ce dernier sera mieux assuré dans la prévoyance professionnelle obligatoire. Le système servant à calculer le salaire assuré tiendra mieux compte demain des bas revenus. Ce sont surtout les travailleuses occupées à temps partiel et touchant des salaires bas (58 % des femmes travaillent à temps partiel) qui en bénéficieront. Les deux mesures (supplément AVS et meilleure assurance dans la prévoyance professionnelle) entraîneront une augmentation de bien de plus de 10 % du revenu provenant des rentes des personnes à bas revenu et avant tout des jeunes femmes.

Exemple : coiffeuse, année de naissance : 1978, avec un revenu annuel de Fr. 35 000.- -> rente mensuelle du 2<sup>e</sup> pilier à 65 ans (après Prévoyance vieillesse 2020) ? 594 francs (actuellement 365 francs.).  
(Source : calculs de l'USS)

#### Informations complémentaires

Modernisation de la prévoyance professionnelle = bas revenus assurés !

*Revenu* : 21 150-35 250 francs  
*Déduction de coordination* : 14 100 francs  
*Salaire assuré* : 7 050-21 150 francs

*Revenu* : 35 250-52 875 francs  
*Déduction de coordination* : 40 % du salaire  
*Salaire assuré* : 21 150-31 725 francs

*Revenu* : 52 875-84 600 francs  
*Déduction de coordination* : 21 150 francs  
*Salaire assuré* : 31 725-63 450 francs

Garantie de la rente pour la génération de transition : pour les assuré(e)s nés jusqu'à 1974, le montant de la rente continuera à être garanti (taux de conversion appliqué : 6,8 %).

Pour les assuré(e)s plus jeunes, l'actuel niveau des rentes sera maintenu grâce au renforcement de l'épargne. Malgré le supplément AVS, toutes les pertes enregistrées avec les rentes ne seront pas entièrement compensées. Le projet Prévoyance vieillesse 2020 contient des mesures aussi pour le 2<sup>e</sup> pilier. Ainsi, le montant actuellement promis de la future rente des assuré(e)s nés jusqu'en 1974 sera garanti. Cette garantie sera financée de manière solidaire par l'ensemble des 4 millions d'assuré(e)s du 2<sup>e</sup> pilier. C'est pourquoi la rente de ce groupe d'âge restera garantie au niveau correspondant à un taux de conversion de 6,8 %.

Parallèlement, le processus d'épargne dans le 2<sup>e</sup> pilier sera renforcé pour que les pertes enregistrées avec les rentes à cause de la baisse du taux de conversion puissent être compensées de la sorte :

1. la déduction de coordination qui sert à déterminer le salaire annuel obligatoirement assuré est abaissée ;
2. les taux de bonification de vieillesse du groupe d'âge des 35-54 ans sont relevés ;
3. les pertes de rentes enregistrées à cause de la baisse du taux de conversion minimal seront en plus compensées par le Fonds de Garantie LPP.

Les actuels retraité(e)s ne sont pas concernés par ces mesures. Toutes les mesures qui auraient détérioré leur situation ont été rejetées. Le Conseil fédéral voulait supprimer la compensation du renchérissement (indice mixte) pour les rentes AVS et réduire les rentes de veuve.

L'exemple suivant illustre le mécanisme de compensation :

La rente annuelle du 2<sup>e</sup> pilier est déterminée en multipliant l'avoir de vieillesse par le taux de conversion. Pour un avoir de vieillesse de 200 000 francs et un taux de conversion de 6,8 %, la rente annuelle se montera par conséquent à 13 600 francs. Avec un taux de conversion de 6 %, elle sera de 12 000 francs. C'est pourquoi il faudra compenser la différence de 1 600 francs. En outre, le supplément AVS profitera aux nouveaux retraité(e)s.

La personne qui perd aujourd'hui son emploi peu avant sa retraite n'a pas droit à une rente du 2<sup>e</sup> pilier. Elle est contrainte de retirer son capital vieillesse.

Le risque pour les travailleurs et travailleuses âgés qui ont perdu leur emploi de ne plus en retrouver est toujours plus grand. Il est donc d'autant plus important que la caisse de pensions leur verse une rente, même si, en cas de chômage qui dure, des cotisations ne sont plus versées. Que le droit à une rente soit maintenu même en cas de perte de l'emploi est une importante avancée. À l'avenir, les chômeurs et chômeuses âgés recevront aussi, à partir de 58 ans, une rente du 2<sup>e</sup> pilier versée par leur dernière caisse de pensions et ne seront donc plus contraints de retirer leur capital de vieillesse.

Cela, même si elles ne sont plus en mesure de verser les cotisations d'épargne.

Et surtout, les personnes concernées ne pourront plus être contraintes de puiser dans leur capital de vieillesse avant d'avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite.

Informations complémentaires :

Les retraité(e)s bénéficiant du système FAR, qui prennent une retraite anticipée à 60 ans, profiteront aussi de cette mesure. Ils resteront assurés dans leur ancienne caisse de pensions et ne devront pas conclure une nouvelle assurance dans une autre caisse.

Aujourd'hui, la flexibilité en matière de perception de la rente est minime. Prévoyance vieillesse 2020 facilitera la retraite progressive.

Grâce à la réforme, il sera en effet plus facile de combiner entre 62 et 70 ans travail à temps partiel et perception de la rente. Les rentes AVS et celles du 2<sup>e</sup> pilier ne devront à l'avenir plus être perçues comme rentes complètes, mais pourront l'être sous la forme de rentes partielles combinées avec une activité professionnelle réduite. Cela facilitera la retraite partielle flexible. Contrairement à ce que proposait le Conseil fédéral, la retraite anticipée dans le 2<sup>e</sup> pilier restera possible à partir de 60 ans. Jusqu'à une rente AVS d'environ 1 700 francs, si vous anticipez votre retraite, la réduction de rente qui en découle pourra être compensée avec le supplément AVS de 70 francs. En profiteront surtout les femmes qui ont un revenu moyen d'environ 39 000 francs. La moitié d'entre elles sont concernées. Les conditions-cadre seront améliorées pour celles et ceux qui pourront et voudront travailler plus longtemps.

Avec le Plan B, comme bourgeois, la situation actuelle se détériorerait. Avec le projet soumis aux Chambres, l'UDC et le PLR sont déjà allés plus loin que le Conseil fédéral qui voulait même faire passer à la trappe l'indice mixte. Les employeurs et leurs affidés bourgeois au Conseil national ne voulaient compenser la baisse du niveau des rentes qu'à travers un vaste développement du 2<sup>e</sup> pilier, ce qui aurait obligé les bas revenus à verser beaucoup plus de cotisations. Ils voulaient relever pour tout le monde à 67 ans l'âge de la retraite, malgré les

difficultés rencontrées par les travailleurs et travailleuses âgés sur le marché du travail. Et ils entendaient aussi biffer les rentes de veuve et les rentes pour enfant.

Si la révision échoue, les réformes nécessaires seront faites séparément : relèvement de l'âge de la retraite, renforcement du 2<sup>e</sup> pilier en crise, démantèlement de l'AVS au profit de l'épargne privée.

→ **Voilà pourquoi 2x OUI le 24 septembre 2017!**

En conclusion, Beat Santschi remercie tous les partenaires, invités et délégués, leur souhaite bon retour et clôt l'Assemblée à 16h30.

L'Assemblée des délégués se termine à 16h30

Pour le procès-verbal :

Beat Santschi  
Président central

Sophie Spillmann  
Administration

**Publication :**

Le présent procès-verbal sera publié sur le site Internet de l'USDAM et peut également être consulté au secrétariat central. Ces possibilités seront mentionnées dans l'édition de septembre 2017 de la RMS.

**Recours :**

Un sixième de tous les membres peut faire opposition aux décisions de cette Assemblée ordinaire des délégués d'ici au 31 octobre 2017 (soit d'ici à la fin du mois suivant la publication) et demander une consultation à la base (art. 20 des statuts de l'USDAM du 15 juillet 1998 / révision du 3 avril 2007).